

M.R.B.C. – A.A.T.L. – D.U.  
Monsieur François TIMMERMANS  
Fonctionnaire délégué  
Région de Bruxelles-Capitale  
C.C.N.- Rue du Progrès, 80, boîte 1  
1035 BRUXELLES

V/réf. : DU 04/PFD/609075  
N/réf. : JMB/BXL-22211/s599  
Annexe : /

Bruxelles, le

Monsieur le Fonctionnaire délégué,

**Objet :** BRUXELLES. Rue des Alexiens, du Poinçon et d'Accolay. Réorganisation du site hospitalier César de Paepe (CHU Saint-Pierre) : percement des baies au 6<sup>ème</sup> étage, modification du porte-à-faux en façades Sud et Est à l'angle de la rue d'Accolay et aménagement d'une rampe d'accès au niveau des abords de la façade Est.

En réponse à votre courrier du 16 janvier 2017 sous référence, nous avons l'honneur de vous communiquer les remarques formulées par notre Commission en sa séance du 1<sup>er</sup> février 2017, concernant l'objet susmentionné.

L'objet de la demande est comprise dans la zone de protection de plusieurs biens classés dont les maisons néoclassiques situées au n° 15-17 de la rue d'Accolay, la Feuille en Papier doré, la première enceinte de Bruxelles, l'église du Sint-Jan Berchmanscollege et l'hôtel d'Ittre.

Pour rappel, la CRMS avait déjà émis deux avis sur la réorganisation et la mise en conformité du site hospitalier en janvier et en mai 2012 (réf. AVL/ah/BXL-2211/s.513 et AVL/ah/BXL-2211/s.520), et en particulier sur la répartition des étages supérieurs, le traitement de l'angle des rues des Alexiens et du Poinçon et l'interface avec l'espace public. Elle y demandait entre autres de « remonter les encorbellements des façades de la rue d'Accolay d'un étage sur leur entièreté et non uniquement à proximité de l'entrée de service », afin que les piétons puissent emprunter le trottoir normalement.

Dans la présente demande il apparaît que ce traitement n'a malheureusement pas été suivi.

La CRMS ne peut dès lors que réitérer ses avis précédents et insister pour un meilleur traitement du porte-à-faux.

Veillez agréer, Monsieur le Fonctionnaire délégué, l'expression de nos sentiments distingués.

A. AUTENNE  
Secrétaire

M.-L. ROGGEMANS  
Présidente

c.c. à : B.D.U. – D.M.S.